

- Informer qui de droit au besoin
- Sensibiliser
- Conseiller
- Agir avec tact
- Assister et Suivre

V. Stratégies de prévention et de remédiation

- Entretiens avec les familles
- Mise à contribution des familles
- Implication de la population et des leaders
- Cours de renforcement et/ou de remédiation
- Mise à contribution des services d'Action Sociale au besoin
- Mise à contribution des services en charge de la sécurité au besoin
- Protection et assainissement de l'environnement scolaire
- Capitalisation et partage des bonnes pratiques
- Accompagnement des élèves dans leur projet personnel
- Fourniture d'appuis aux cas sociaux
- Mise à contribution des APE
- Mise à contribution des gouvernements scolaires et des élèves :
 - o dans la détection des cas de vulnérabilité : recours au conseil scolaire et à la commission sociale du gouvernement scolaire, sensibilisation de tous les élèves sur la nécessité de veiller aux conditions de leurs camarades, au respect de la démarche (saisine du délégué de classe ou du professeur principal) et d'éviter la stigmatisation.
 - o dans la recherche d'informations sur l'élève pour mieux cerner ses difficultés (si nécessaire).
 - o dans le cadre de la remédiation par l'assistance par les pairs.